

Observatoire
Déchets
Économie
Circulaire

SRADDET
Centre-Val de Loire
LA RÉGION
360°

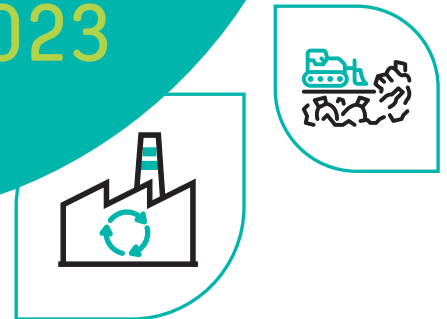


DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE COLLECTE

Synthèse

Avril 2023

Données
2021



TRIDENT
SERVICE



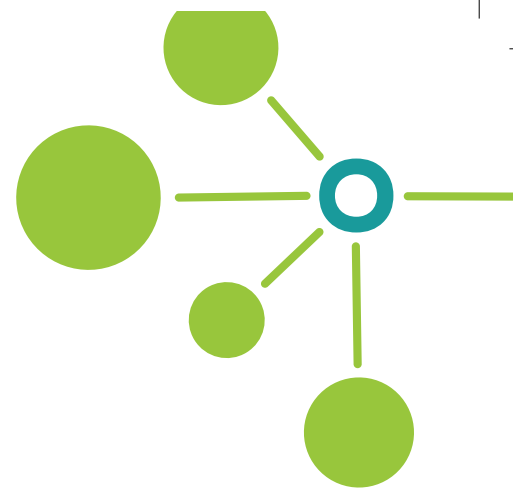
Cofinancé par
l'Union européenne

LA RÉGION PROMeut L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

centre-valde Loire.fr



Ce document présente une synthèse du rapport d'analyse sur la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la région Centre-Val de Loire en 2021.



Organisation du service public

Définition du périmètre

Au 31/12/2021, la région Centre-Val de Loire comptait 55 EPCI à compétence collecte sur son territoire ainsi que 7 EPCI interrégionaux (contre 65 EPCI au total au 31/12/2019). Le périmètre de l'enquête Collecte se limite aux frontières administratives du territoire de la Région. La population de 2021 est détaillée ci-dessous.

Département	Population 2019	Population 2021	Évolution
Cher	302 306	296 900	-1,8 %
Eure-et-Loir	431 575	427 780	-0,9 %
Indre	219 316	215 030	-2 %
Indre-et-Loire	610 079	613 410	+0,5 %
Loir-et-Cher	329 470	325 600	-1,2 %
Loiret	680 434	686 200	+0,8 %
Centre-Val de Loire	2 573 180	2 564 920	-0,3 %

Prévention et financement du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

Le SPGD peut mettre en place plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants. Le premier étant les Plans Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA). En 2021, **39 % de la population est couverte (ou en cours de l'être) par un PLPDMA** dans la région.

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de prévention afin de réduire la quantité d'ordures ménagères. En 2021, **73 % des EPCI ont indiqué dans l'enquête avoir promu le compostage**, et il est estimé que **14 % de la population** de la région avait une solution de compostage de proximité (via composteurs individuels, de quartier ou en établissement). Environ 28 821 tonnes de biodéchets auraient été détournées grâce aux composteurs.

Enfin, **16 % des EPCI** ont indiqué avoir réalisé des actions de **lutte contre les dépôts sauvages**, bien que la compétence en matière de dépôts sauvages appartienne aux communes, qui ne remontent pas systématiquement les informations aux EPCI à compétence collecte.

Le fonctionnement du SPGD dans la région Centre-Val de Loire a été **majoritairement financé par la TEOM** en 2021. De plus, 9 % de la population est concernée par un mode de **tarification incitatif (TI)**. Celui-ci permet d'envisager une baisse des OMR de 41 % (chiffres ADEME) et une baisse des DMA dans 20 % des cas. L'objectif est la couverture de 37 % de la population par la TI en 2025 (LTECV1).

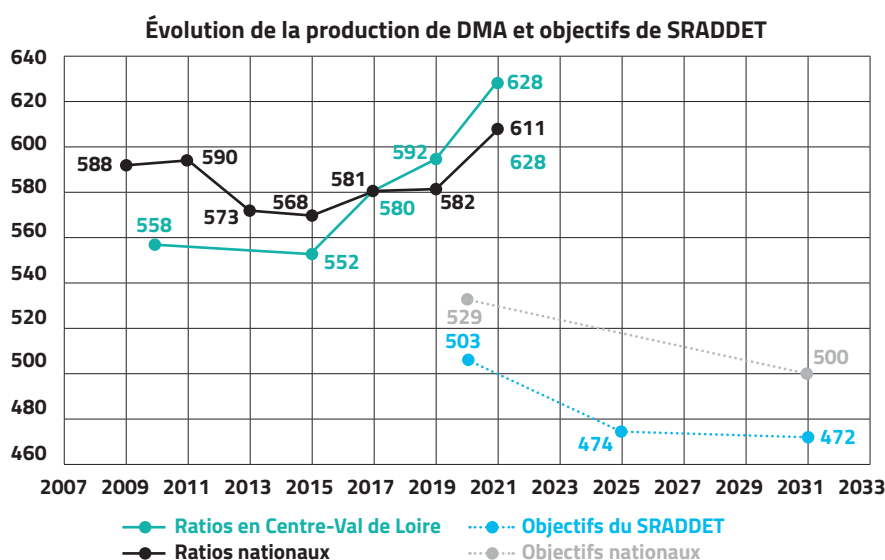
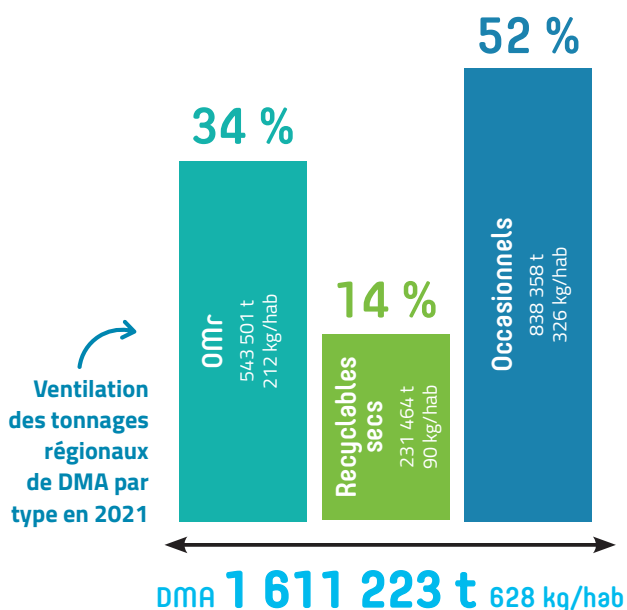
1 Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-relative-transition-energetique-croissance-verte-tepcv>



Les Déchets Ménagers et Assimilés

Chiffres-clés DMA 2021

En 2021, 1,611 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en région Centre-Val de Loire, soit une production de **628 kg par habitant** sur l'année, contre **611 kg/hab.** en 2021 sur le territoire national. La ventilation des tonnages de DMA par catégorie de déchets pour l'année 2021 est présentée ci-dessous.



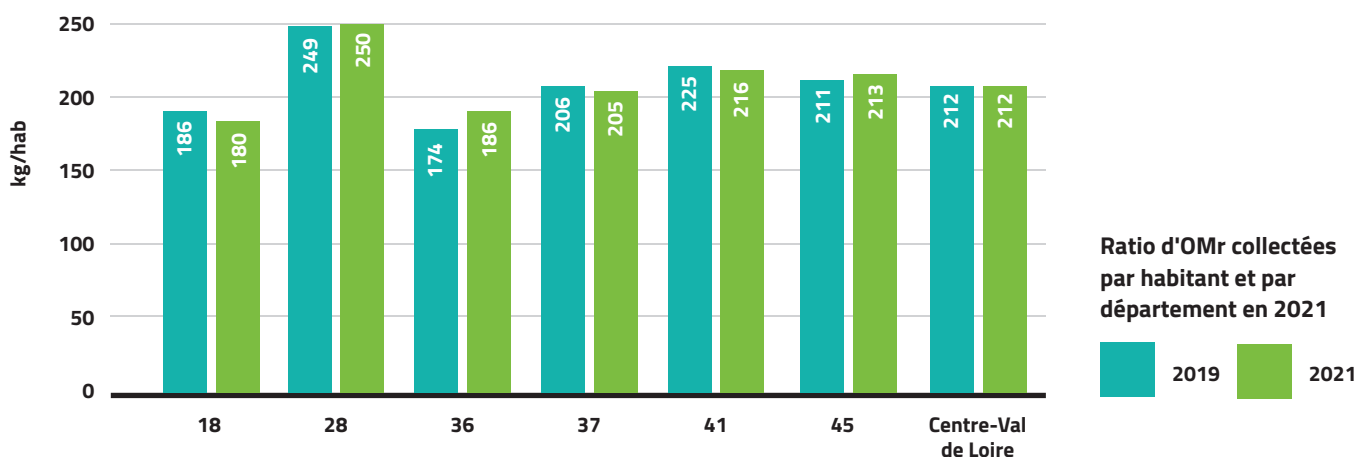
Il est important de noter qu'entre 2015 et 2021, la production de DMA par habitant a **augmenté de 76 kg/hab.** (soit une évolution de **13,8 %**) dont **36 kg/hab.** entre 2019 et 2021 (soit une évolution de **6,1 %**). L'objectif du SRADET, visant **503 kg/hab. en 2020 est donc largement dépassé.** L'évolution des ratios de collecte de DMA dans la région et en France est présentée ci-dessous, en comparaison des objectifs de réduction des déchets.

Les Ordures Ménagères Résiduelles

En 2021, 543 401 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en région Centre-Val de Loire, ce qui représente environ 1 000 tonnes de moins que pour l'année 2019. Le ratio d'OMr collectées par habitant en 2021 est donc de **212 kg/hab.**, comme en 2019.

Près de 70 % des OMr produites par les collectivités de Centre-Val de Loire sont incinérées. Pour les 30 % restantes, elles sont enfouies. La part d'OMr incinérées a augmenté entre 2019 et 2021, dépassant de 67,5 % à 70 %. Les tonnages d'OMr collectées en région Centre-Val de Loire ont majoritairement été traités par des installations situées en région (98 % des tonnages).

Ci-dessous, une répartition du ratio de collecte d'OMr par département, en comparaison à l'année 2019.



Les Collectes Sélectives

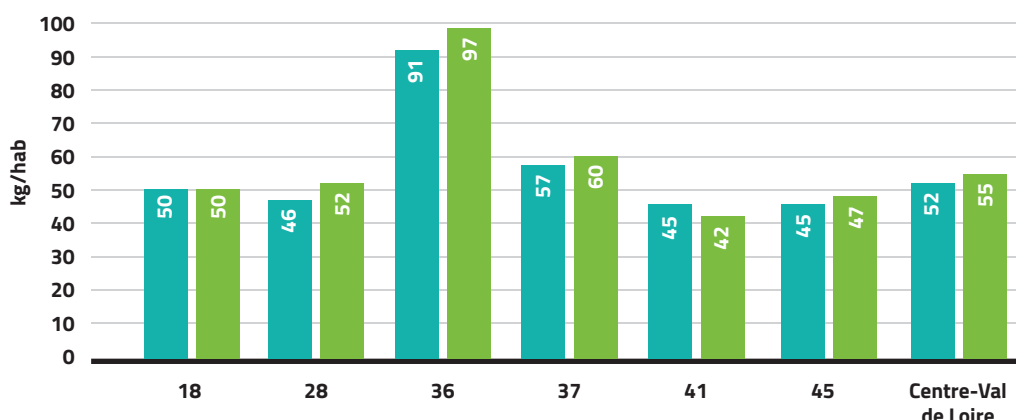
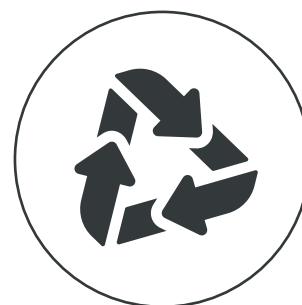
L'extension des consignes de tri

Au 31/12/2021, 18 EPCI comptant au total près de 984 000 habitants, avaient déployé l'extension des consignes de tri sur leur territoire (contre 3 EPCI, pour 118 000 habitants au 31/12/2019). C'est donc 38 % de la population régionale qui était couverte (pour 33 % des EPCI). Pour rappel, la réglementation impose que 100 % de la population doit être couverte au 1^{er} janvier 2023.

Collectes sélectives (hors verre)

En 2021, 140 132 tonnes d'emballages (hors verre) et papiers graphiques ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 132 221 tonnes en 2019).

Le ratio d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés par habitant en 2021 est donc de 55 kg/hab. Ce ratio est supérieur au ratio de collecte 2019 qui est de 52 kg/hab. et celui de 2015 qui est de 50 kg/hab.



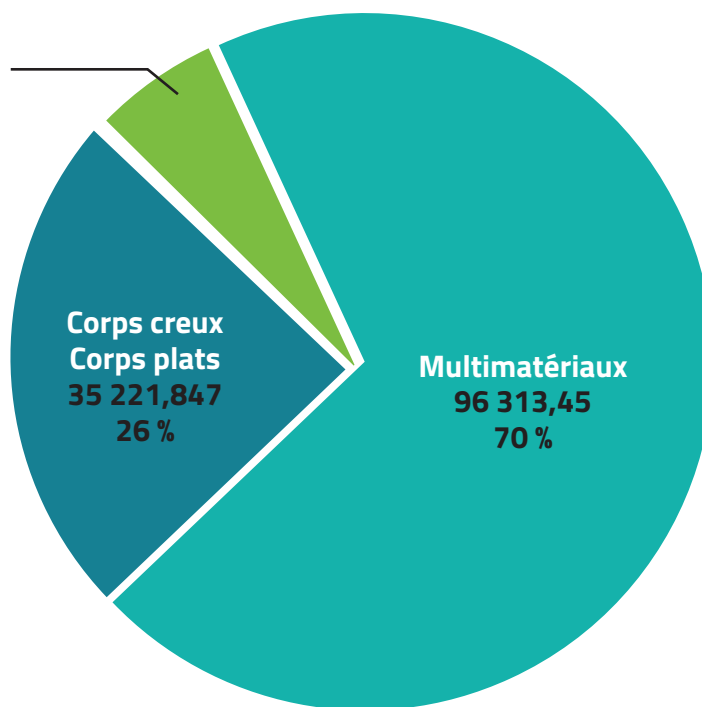
Ratio d'emballages (hors verre) collectés par habitant et par département (en kg/hab./an)



Papiers cartons
Plastiques-Métaux
5 605,29
4 %

Le schéma de collecte principal est la collecte en multimatériaux (qui représente 70 % des tonnages collectés). Certains EPCI de collecte ont également choisi de proposer, en particulier aux professionnels de leur territoire, un service de collecte des cartons. Cela représente près de 2 991 tonnes de cartons collectés en 2021 (contre 4 698 tonnes en 2019).

Les tonnages d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés en région Centre-Val de Loire ont majoritairement été traités par des installations situées en région. En effet, 25 515 tonnes (soit 18 %) ont été envoyées vers des installations de tri/traitement hors région.

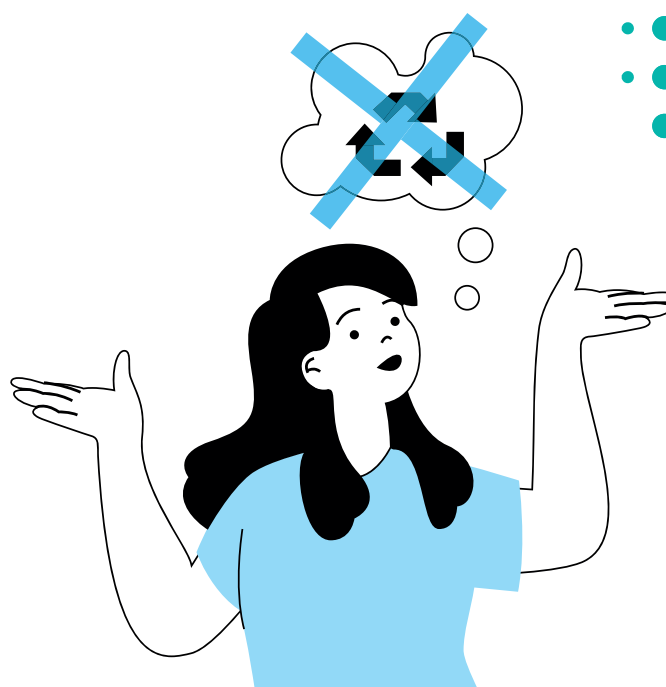


Part des tonnages d'emballages collectés pour chaque schéma de collecte (hors carton)

Refus de tri

Le taux moyen de refus de tri est de **27,7 %** en 2021, contre **26,3 %** en 2019.

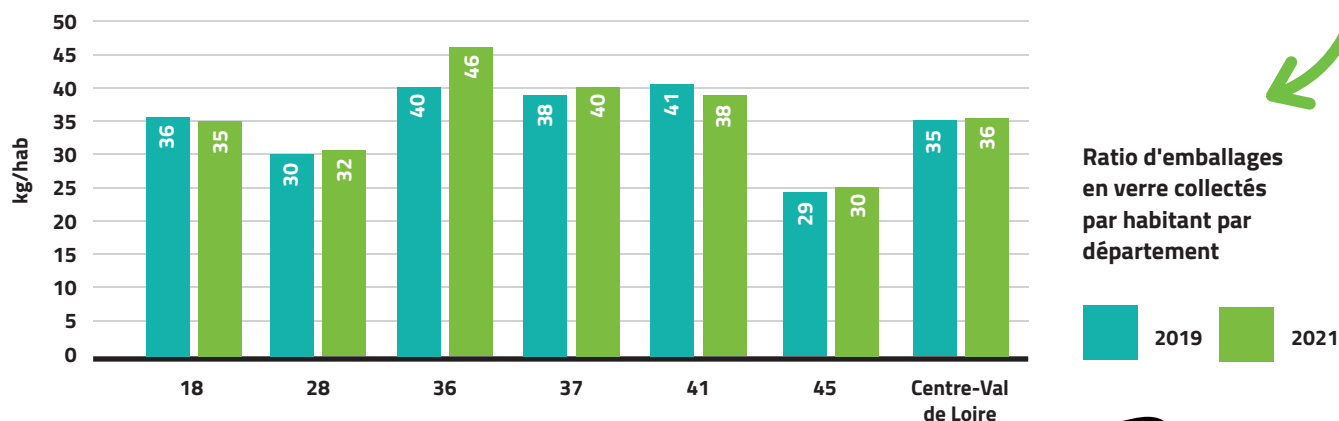
Cependant, le ratio est sensiblement différent en fonction des départements avec par exemple 17 % pour le Loir-et-Cher et jusqu'à 39,8 % pour l'Indre. Le taux élevé dans l'Indre est notamment influencé par le mode de collecte spécifique du SYTOM 36 qui a évolué depuis. Enfin, concernant le traitement, les refus de tri sont incinérés pour 65 % du tonnage produit et enfouis pour les 45 % restants.



Collecte du verre

En 2021, **91 332 tonnes d'emballages en verre ont été collectées en région Centre-Val de Loire** (contre 88 670 tonnes en 2019). Le ratio d'emballages en verre collectés par habitant en **2021 est donc de 36 kg/hab**. Ce ratio varie en fonction des territoires, comme il est possible de le voir sur la représentation en histogramme du ratio de collecte d'emballages en verre par habitant et par département présentée ci-dessous.

Les tonnages d'emballages en verre collectés en région Centre-Val de Loire ont exclusivement été recyclés dans des installations situées hors région (**90,4 % des tonnages**).



Collecte des biodéchets

En 2021, **6 264 tonnes de biodéchets** (hors déchets verts seuls) ont été collectés en région Centre-Val de Loire (**contre 1 518 en 2019**). La **collecte séparée des biodéchets a concerné en 2021 seulement 4 collectivités et la totalité du flux de biodéchets est traitée sur le territoire régional**, sur des installations équipées d'un agrément sanitaire (compostage ou méthanisation).



Les déchets occasionnels hors déchèterie

Encombrants collectés hors déchèterie

En 2021, 7 651 tonnes d'encombrants ménagers divers ont été collectées hors déchèterie en région Centre-Val de Loire (contre 6 510 en 2019). En effet, les collectes sont majoritairement réalisées en déchèterie (96,7 % des tonnages). Ramené à la population régionale, cela correspond à un ratio de 3 kg/hab./an. 18 EPCI ont proposé à leurs usagers un service de collecte des encombrants ménagers (comme en 2019). La majorité du flux a été traitée en région : 4 720 tonnes soit 67 % des tonnages ont été envoyées vers des installations du territoire régional.



Déchets verts collectés hors déchèterie

En 2021, 39 773 tonnes de déchets verts ménagers ont été collectées hors déchèterie en région Centre-Val de Loire (contre 36 453 tonnes en 2019). Les 2 départements collectant le plus de déchets verts sont l'Eure et Loir et l'Indre-et-Loire. Les tonnages collectés ont été traités en majorité au sein de la région. En effet, 99 % du flux a été orienté vers des installations de compostage régionales.

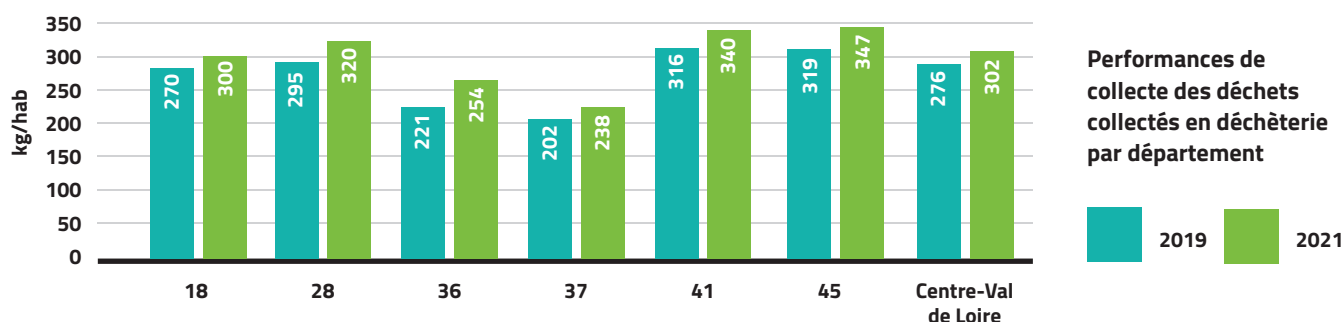


Déchets collectés en déchèterie

En 2021, 774 925 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie en région Centre-Val de Loire (contre 709 798 tonnes en 2019), soit 302 kg/hab. Les performances de collecte des déchets occasionnels en déchèterie ont augmenté de 67 kg/hab./an par rapport à l'année 2015 dont 26 kg/hab. entre 2019 et 2021). Ces

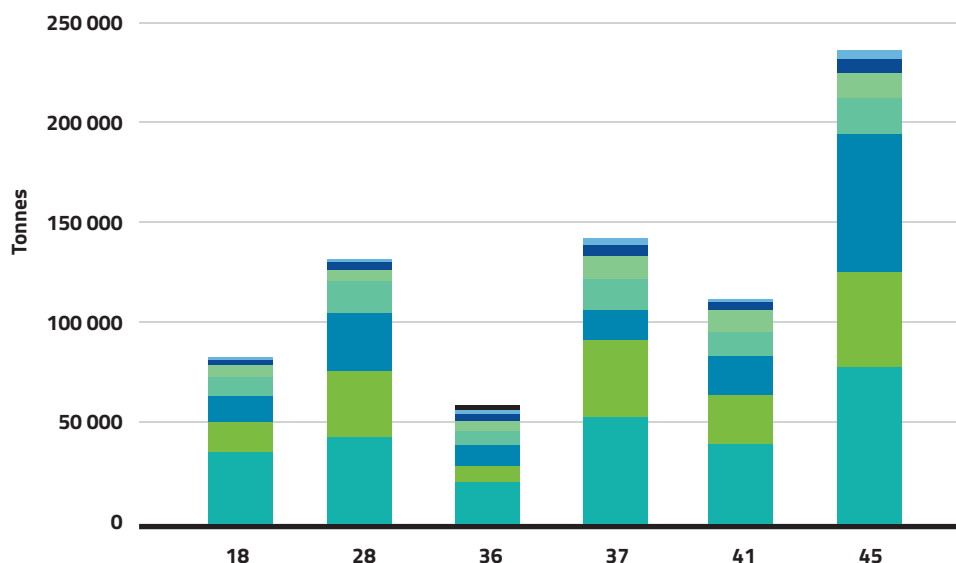
performances de collecte diffèrent d'un département à l'autre, cependant la forte évolution des ratios est observée pour tous les territoires. Ces données sont illustrées ci-dessous.

Une ventilation des types de déchets collectés en déchèterie par département est également présentée ci-dessous.



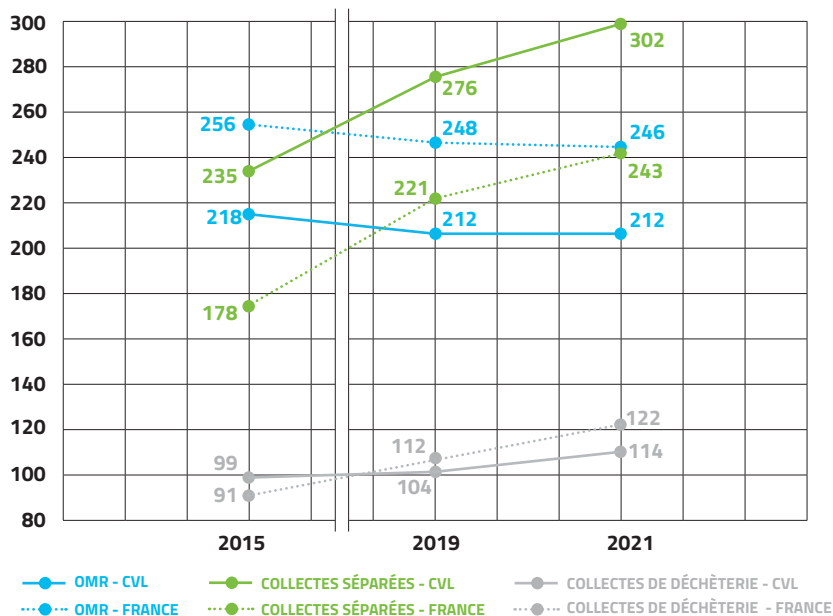
Les 664 489 tonnes de déchets collectés en déchèterie ont majoritairement été orientés vers des solutions de tri/traitement en région Centre-Val de Loire en 2021. En effet, plus de 85 % du gisement collecté, soit 659 874 tonnes, a été envoyé vers des installations régionales.

Ventilation des typologies de déchets collectés en déchèterie par département



Bilan et Objectifs Plan Déchets – économie circulaire SRADDET

Évolution des ratios des catégories de DMA en comparaison avec les ratios nationaux



Objectif :

Réduire, par rapport à 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant de

10 %
en 2020
et de
15 %
en 2025.

La production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant passe de 558 kg/hab. en 2010 à 628 kg/hab. en 2021, soit une augmentation de près de 12,5 %.

Objectif :

Favoriser le déploiement de la tarification incitative et atteindre 23 % de la population régionale couverte en 2020,

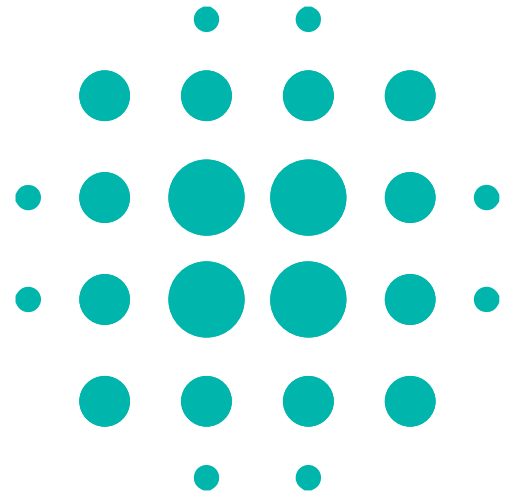
38 %
en 2025
et tendre vers
68 %
en 2031.

En 2015, environ 6 % de la population régionale était concernée par un mode incitatif de financement. En 2021, 225 000 personnes étaient concernées par ce même mode de tarification, soit 9 % de la population du Centre-Val de Loire.

Objectif :

Envoyer
100 %
des encombrants en centre
de tri ou sur-tri en 2025.

Près de 95 % des encombrants collectés en déchèterie et 37 % hors déchèterie, ont été envoyés vers des installations d'incinération ou d'enfouissement en 2021.



Création graphique : Agence Scoop Communication - 13740-MEP



Cofinancé par l'Union européenne